

A partir du dossier documentaire distribué, vous répondrez aux questions suivantes :

- 1) *Qu'est-ce qu'une niche fiscale ?*
- 2) *Quelles sont les principales niches fiscales et leur coût ?*
- 3) *Quels sont les effets positifs attendus de l'instauration d'une niche fiscale ?*
- 4) *Quels sont les effets pervers possibles des niches fiscales ?*
- 5) *Pourquoi est-il difficile de remettre en question une niche fiscale ?*
- 6) *Quelles principales mesures sur les niches fiscales ont-elles été prises pour l'année prochaine ?*

I- POURQUOI DES NICHES FISCALES ?

Document 1

Les dépenses fiscales mesurent le coût pour les finances publiques des diverses déductions, exemptions crédits d'impôts, etc., accordés en vue d'inciter les contribuables à tel ou tel choix, à tel ou tel comportement. Il s'agit donc de « cadeaux fiscaux », parfois tout à fait justifiés, pour les contribuables, et d'un manque à gagner pour le budget de l'État. Cette notion traduit l'idée que les réductions d'impôts ciblées sont, du point de vue économique, de même nature que les subventions: dans un cas comme dans l'autre, la puissance publique vise à abaisser le coût, pour le contribuable, de certains choix, certains comportements qu'elle cherche à encourager. Les niches fiscales, quant à elles, sont les réductions d'impôts elles mêmes, pour lesquelles on calcule la dépense fiscale.

Les niches fiscales servent à opérer des réductions ciblées d'impôts, soit dans le but de favoriser telle ou telle catégorie de contribuables, soit dans celui d'inciter ces derniers à faire certains choix, à privilégier certaines dépenses, certains types d'investissements, etc. Elles permettent de poursuivre différents objectifs avec un seul prélèvement, en différenciant les traitements fiscaux des contribuables en fonction de leur situation ou des choix qu'ils font »

Jacques Le Cacheux, *Les français et l'impôt*, La documentation française, avril 2008, pp 115/117

Document 2

« Les niches fiscales, aussi appelées « dépenses fiscales », ont été définies officiellement par le Parlement dans l'article 32 de la loi de finances pour 1980 comme « toute disposition législative ou réglementaire dont la mise en œuvre entraîne pour l'État une perte de recette et donc pour le contribuable un allègement de sa charge fiscale par rapport à ce qui aurait résulté de la norme, c'est-à-dire de l'application des principes généraux du droit fiscal français ». Elles désignent donc les mesures dérogatoires par lesquelles divers déductions, exemptions et crédits d'impôts sont accordés aux contribuables. Les niches fiscales sont particulièrement nombreuses et en augmentation continue en France. On en décompte 504 actuellement contre 418 en 2003.

Leur finalité est généralement d'encourager les choix et les comportements porteurs d'externalités positives (ex crédit impôt recherche) mais elles peuvent avoir aussi une fonction redistributive (ex exonération d'impôt de certaines prestations sociales). Il s'agit donc d'un véritable instrument de politique économique. Elles sont néanmoins régulièrement décriées dans le monde politique et économique à cause de leurs effets pervers. Elles posent notamment un problème d'équité : l'utilisation des réductions et crédits d'impôt augmente en effet avec le revenu, les personnes les plus aisées étant généralement mieux informées et mieux à même d'avoir recours à l'expertise fiscale. Les crédits et déductions d'impôt biaisent en effet le choix des individus en faveur de certains types de placement, d'investissement ou de consommation dont les bienfaits en termes de croissance ne sont pas toujours démontrés. Le coût des niches fiscales représente en 2010 3,75 points de PIB dans un contexte d'endettement budgétaire important et devrait coûter 65,3 milliards d'euros à l'État en 2011. 7 niches fiscales seulement sont à l'origine de la moitié de cette somme.

Il ne faut pas les confondre avec les niches sociales qui désignent toute mesure d'exonération, de réduction ou d'abattement d'assiette applicable aux contributions et cotisations sociales avec une perte de recettes pour la Sécurité sociale par rapport à ce qui serait résulté de l'application du taux normal de cotisations ou de contributions sociales (ex. exonérations de cotisations sociales pour les emplois créés

dans les zones franches urbaines ou exemption d'assiette pour les sommes versées au titre de l'intéressement) »

Source : Extrait de la fiche concours « Les niches fiscales » publiée en juin 2008 et actualisée en février 2010 sur le site formation-publique.fr de la DILA et le projet de loi de finances pour 2011.

Document 3

Les niches fiscales ont, du point de vue économique, la nature d'une subvention, engendrant donc pour l'État une dépense fiscale. Les autorités y recourent d'autant plus volontiers qu'à la différence des subventions, leur coût n'est pas explicitement budgété dans le volet dépenses de la loi de finances et qu'elles abaissent le taux de prélèvements obligatoires. Mais les bénéfices qu'elles procurent sont généralement très inégalement répartis entre les contribuables et leur coût, en termes de manque à gagner pour les finances publiques, peut être très élevé — pour certaines d'entre elles, « galopant », selon l'expression employée par Christine Lagarde, ministre de l'Économie, de l'Industrie et de l'Emploi.

Jacques Le Cacheux, « Pour un système fiscal simplifié et plus équitable », *Regards sur l'actualité*, n°365, Novembre 2010, La documentation française, pp 31/33

II- QUELLES SONT LES PRINCIPALES NICHES FISCALES ?

Document 4

« Il existe aujourd'hui en France plus de 400 niches fiscales, pour le seul impôt sur le revenu des personnes. La plupart de ces dispositifs dérogatoires ne concernent, en réalité, qu'un très petit nombre de contribuables, mais pour des montants parfois très substantiels, comme certains mécanismes de détaxation liés au soutien de la création cinématographique ou de divers types d'investissements dans les départements et territoires d'outre-mer. Si l'on juge de l'importance des niches par le nombre de contribuables qui en bénéficient, il apparaît que les déductions d'impôts pour les dons aux associations et œuvres caritatives arrivent en tête, bien que le montant global de la dépense fiscale sur ces dispositifs soit relativement modeste. Les déductions pour emploi à domicile, dans le cadre aujourd'hui essentiellement du chèque emploi-service, constituent une autre niche assez massivement utilisée par les contribuables. Certains considèrent aussi que le mécanisme du quotient familial doit être inclus dans la liste des niches fiscales, auquel cas il figurerait évidemment parmi les plus importantes, quel que soit le critère retenu pour le classement »

Jacques Le Cacheux, *Les français et l'impôt*, La documentation française, avril, 2008, pp 115/117

Document 5

« C'est sous la houlette de Valéry Giscard d'Estaing, ministre des Finances puis président de la République (de 1974 à 1981) que les mesures dérogatoires se sont multipliées. La plus célèbre d'entre elles, l'avoir fiscal adopté en 1965, autorisait les bénéficiaires de dividendes à déduire de leur impôt sur le revenu une somme égale à la moitié des dividendes perçus. Depuis cette époque, chaque fois qu'un gouvernement entend encourager tel type d'emploi ou telle forme d'épargne, il offre une déduction fiscale ayant valeur d'incitation primes d'assurance vie, équipements pour l'économie d'énergie, emprunts et travaux du propriétaire-bailleur, frais de garde pour les enfants, déductions pour les achats supplémentaires d'actions françaises... Les règles d'imposition des ménages et des entreprises sont ainsi devenues de plus en plus complexes, à mesure que s'accumulaient les dispositifs dérogatoires, d'autant que chaque incitation fiscale créée par la loi ne peut être supprimée ou modifiée que par une autre loi. Lorsqu'en 1980 le gouvernement s'engage à présenter chaque année un état des « dépenses fiscales », le nombre de dispositifs dérogatoires est déjà évalué à un peu plus de 300. En 2008, la commission des finances de l'Assemblée nationale en compte 486 et évalue leur coût à 73 milliards d'euros. Cette prolifération de niches fiscales rend difficile, voire impossible toute comparaison des contributions versées par les différentes catégories de contribuables (...)

La complexité de la matière fiscale est source d'inégalités car la très grande majorité des contribuables n'a pas les moyens de faire appel à un avocat ou à un expert fiscaliste »

Nicolas Delalande et Alexis Spire, *Histoire sociale de l'impôt*, éditions la découverte, collection Repères, 2010

Document 6

« • La niche la plus coûteuse

Même si elle a fait beaucoup de bruit, la réduction de la TVA dans la restauration n'est pas la plus chère des niches fiscales pour le budget de l'Etat. Elle se fait voler la vedette par un autre taux réduit de TVA. Il s'agit du taux de 5,5% pour les travaux d'amélioration et de transformation des logements anciens accordé en 1999. Selon les documents budgétaires, cette mesure coûterait 5,15 milliards d'euros aux finances publiques en 2010 pour 300.000 entreprises bénéficiaires (chiffres 2008).

• La niche la plus fréquentée

C'est la niche qui bénéficie au nombre le plus importants de contribuables. Il s'agit de l'abattement de 10% sur le montant des pensions (y compris alimentaires) et des retraites pris en compte dans le calcul de l'impôt sur le revenu. Le coût de cette dépense fiscale est estimée pour 2010 à 2,67 milliards d'euros. La prime pour l'emploi arrive en seconde position avec 8,9 millions de contribuables éligibles.

• La niche qui fait le buzz

Dès qu'il prend la parole, le nouveau président la commission des Finances de l'Assemblée nationale, Jérôme Cahuzac, ne manque pas de dénoncer le coût pour les finances publiques d'une mesure dont l'initiative revient à l'ancien ministre du budget, Jean-François Copé. D'un coût de plus de 20 milliards sur 2008 et 2009, il s'agit de la taxation à taux réduit des plus-values de cession de titres des entreprises.

6.200 sociétés en ont bénéficié. Pour le député socialiste, cette disposition doit être remise en cause car elle n'a profité "qu'à de très grandes sociétés solidement établies".

• Les niches des "bons vivants"

La fiscalité ne saurait ignorer la sauvegarde du patrimoine gastronomique français. C'est ainsi que parmi les 506 niches recensées en 2010, deux attireront l'attention des palais délicats. L'exonération des bénéfices forfaitaires issus de la culture d'arbres truffiers pendant 15 ans à compter de la plantation et pour les redevables de l'ISF la prise en compte des stocks de vin et d'alcools pour leur valeur comptable.

• La niche facile à supprimer

Peu de chiens dans cette niche. Selon les chiffres de Bercy, " l'Exonération de la taxe forfaitaire sur les bijoux, objets d'art, de collection et d'antiquité en cas de vente aux musées bénéficiaires de l'appellation "musée de France" ou aux services d'archives et bibliothèques de l'Etat, d'une collectivité territoriale ou d'une autre personne publique" a un coût estimé à "epsilon" depuis plusieurs années. quant au nombre de contribuables concerné, il est indéterminé... Les finances publiques ne sortiront pas redressées de la disparition de cette dépense fiscale mais ce sera toujours une simplification bienvenue dans le grand "bazar fiscal" français.

Anne Eveno, « Impôts : les niches fiscales les plus folles », *La tribune*, 10/04/2010

Document 7

« Une niche fiscale résulte généralement d'une volonté politique. La fiscalité constitue un levier d'incitation volontiers utilisé en période de déficits chroniques, car il représente un manque à gagner plutôt qu'un coût. Et contrairement à ce qu'on pourrait s'imaginer, niche fiscale n'est pas toujours synonyme de réduction d'impôts pour certains privilégiés. La prime pour l'emploi, troisième dépense fiscale la plus importante, concernait 8,7 millions de salariés modestes en 2008.

Mais au fil des années, les gouvernements successifs ont empilé mesures sur mesures, pour aboutir à une situation passablement confuse. En 2010, on en recense 468 au total. Un chiffre qui tend à grimper chaque année, puisqu'on en comptait "seulement" 418 en 2003.

L'inventaire tient de Prévert : crédit d'impôt recherche, heures supplémentaires défiscalisées, TVA réduite pour la presse, aide à l'investissement immobilier dans les départements d'outre-mer ou "*taux réduit de taxe intérieure de consommation applicable aux émulsions d'eau dans du gazole*"... Au total, 74,788 milliards d'euros de manque à gagner pour l'Etat. Une somme non négligeable, puisque supérieure au produit de l'impôt sur le revenu payé par les particuliers, qui était de 51,8 milliards d'euros en 2008.

Comment se répartit le coût de ces niches fiscales ? Il est très inégal : 16 des 468 dérogations totalisent à elles seules la moitié du coût total des "dépenses fiscales". Parmi celles-ci, il y a la TVA réduite pour des travaux de particuliers, instaurée de manière "expérimentale" en 2003 par Francis Mer, puis prolongée de gouvernement en gouvernement, représente plus de 5 milliards d'euros à elle seule. Le crédit d'impôt à la recherche, qui permet aux entreprises de défiscaliser une partie de leurs dépenses de recherche et

développement, coûte 4 milliards d'euros. Vient ensuite la prime pour l'emploi créée par Lionel Jospin en 2001. Elle coûte 3,2 milliards et touche, on l'a dit, 8,7 millions de Français qui travaillent, mais ne gagnent qu'un revenu modeste.

La quatrième niche fiscale la plus coûteuse pour l'Etat est l'œuvre... de Jean-François Copé. Elle permet depuis 2006 aux possesseurs d'assurance-vie et de certains produits financiers de voir leur imposition réduite. Impossible de savoir combien de contribuables en bénéficient, mais il paraît clair que cette niche cible avant tout les hauts revenus.

La fameuse TVA à 5,5 % dans la restauration, mesure instaurée à grand bruit par Nicolas Sarkozy en juillet 2009, coûtera quant à elle 3 milliards d'euros en 2010. Son impact a été amplement discuté, les prix de la restauration n'ayant quasiment pas baissé depuis sa mise en place, malgré les promesses de la profession.

Les réductions d'impôts ouvertes pour l'emploi d'un salarié à domicile représentent un poste de dépenses non négligeable : Bercy divise cette aide en deux catégories suivant le statut des bénéficiaires (actifs ou non), mais le total avoisine les 2,9 milliards.

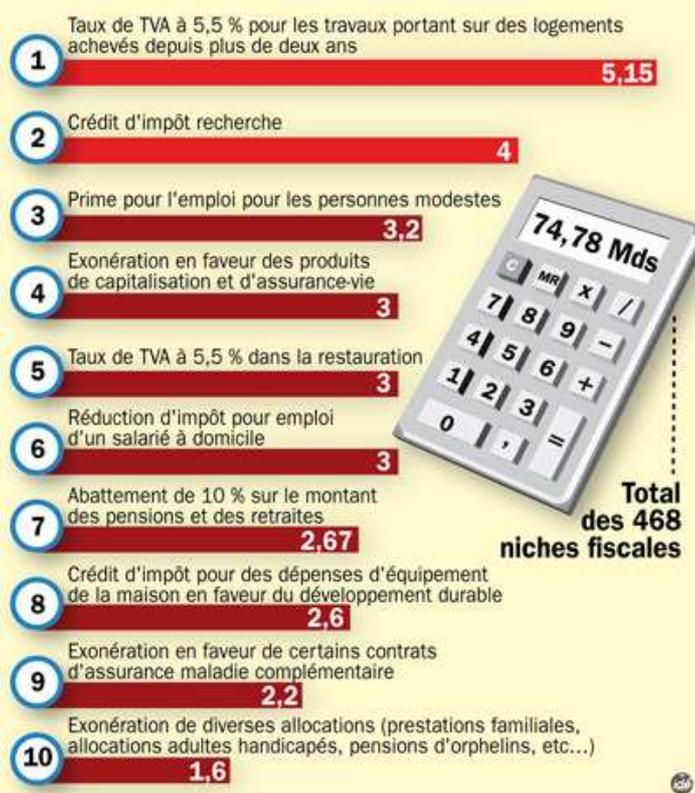
D'autres niches sont bien connues, car elles servent de produits d'optimisation fiscale. C'est le cas par exemple des dispositifs Robien et Besson, qui permettent de déduire une partie de ses investissements dans l'immobilier locatif et qui coûtent plus de 80 millions d'euros. La défiscalisation partielle des investissements productifs dans les DOM-TOM, une "combine" qui coûte, elle, 550 millions d'euros par an... pour 9 870 contribuables concernés.

Et puis il y a les exemples "atypiques". L'abattement spécial sur les plus-values réalisées lors de la cession d'un cheval de course (manque à gagner : 2 millions d'euros en 2010), les taux particuliers applicables à divers produits et services consommés ou utilisés en Corse (180 millions d'euros), ou encore le taux réduit de taxe intérieure de consommation applicable au fioul domestique utilisé comme carburant diesel par les agriculteurs (1,1 milliard d'euros). Un maquis complexe d'intérêts catégoriels et de "coups de pouce" en faveur de certaines catégories de personnes ou de régions. Grande gagnante de ce jeu, la Corse dispose ainsi de seize niches fiscales, rien de moins.

Samuel Laurent, « L'épais maquis des niches fiscales », *Le Monde*, 09/04/2010

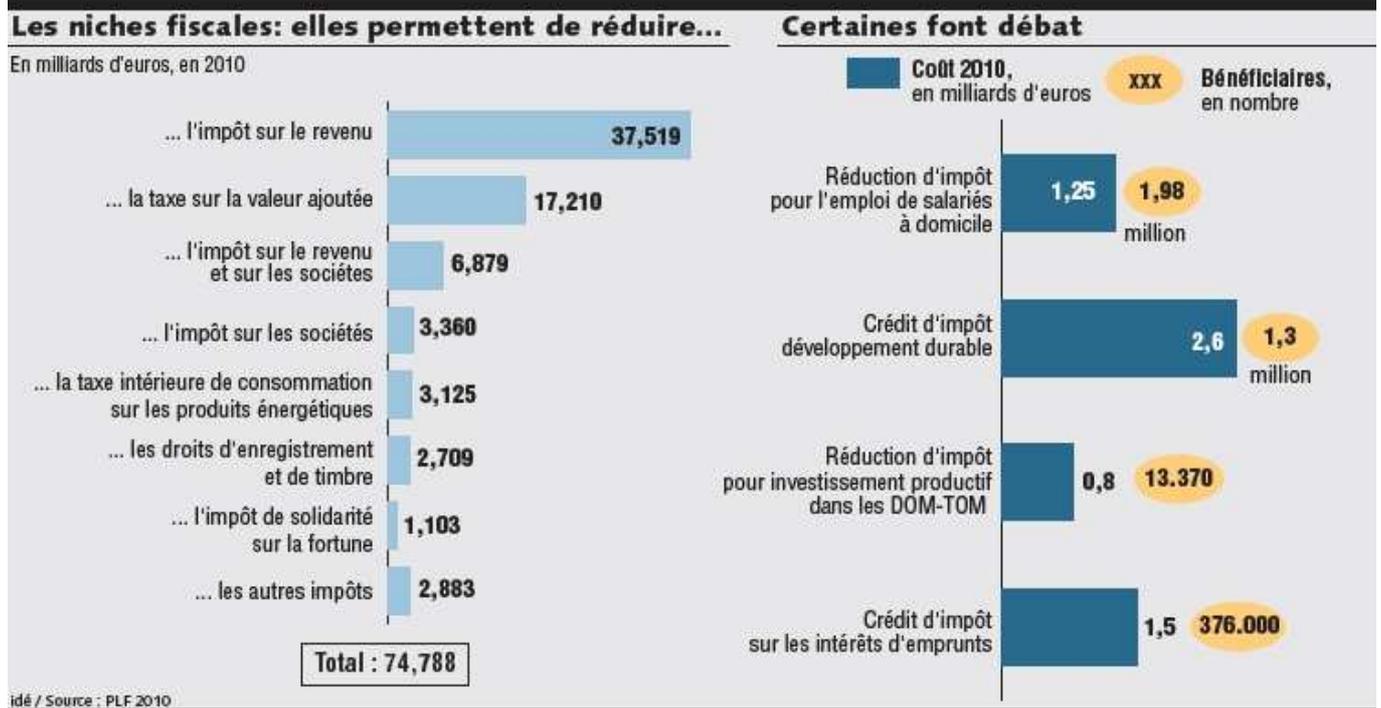
Document 8

Les 10 niches et exonérations fiscales les plus coûteuses, en milliards d'euros



Source : *La Croix*, 22/08/2010

Document 9



Source : *Les échos*, 04/06/2010

III- FAUT-IL REMETTRE EN QUESTION LES NICHES FISCALES ?

Document 10

« Si elles peuvent avoir une efficacité avérée dans la poursuite des objectifs qu'on leur a assignés, les niches ont plusieurs effets pervers. Le plus visible et le plus gênant, du point de vue de la justice distributive, concerne leurs effets sur le montant total de l'impôt acquitté par les contribuables les plus aisés:

ainsi, grâce à une exploitation habile des nombreuses niches fiscales que comporte l'impôt sur le revenu des personnes, un nombre important de contribuables aux revenus élevés peut échapper à l'impôt sur le revenu. C'est la raison pour laquelle certains recommandent le plafonnement, non seulement du montant de chaque niche fiscale, mais du montant global de réductions et de crédits d'impôts dont peut bénéficier un contribuable. D'autres proposent de remédier à ce défaut par l'institution d'un «impôt minimum», qui pourrait être forfaitaire ou calculé sur la base du revenu imposable hors recours aux niches, comme cela se pratique aux États-Unis.

D'autres effets pervers sont également présents, notamment le coût élevé pour les finances publiques de la plupart de ces niches, mais aussi le coût économique de certaines d'entre elles: par exemple, les incitations à certains types de placements ou d'investissements distordent les prix relatifs et biaisent les choix en faveur d'investissements ou de placements dont les caractéristiques économiques ne sont pas toujours les plus souhaitables, du point de vue de la croissance; d'autres peuvent même inciter les contribuables à réaliser des pertes économiques pour profiter de réductions, ce qui revient à «socialiser» les pertes »

Jacques Le Cacheux, *Les français et l'impôt*, La documentation française, avril, 2008, pp 115/117

Document 11

Un rapport piloté par l'Inspection des finances a examiné 538 mesures dérogatoires, représentant près de 104 milliards d'euros. Verdict: la moitié de ces dépenses ne sont pas efficaces.



Commandé par François Fillon, le rapport piloté par l'Inspection des finances qui évalue les [niches fiscales](#) et sociales n'a pas fini de faire parler de lui. Non seulement parce que dans le contexte actuel des finances publiques dégradées, il prend une dimension politique, que la droite comme la gauche vont vouloir exploiter... mais aussi parce que, dans chaque niche, se cache un groupe d'intérêt prêt à mordre!

Dévoilé dès samedi par *Le Figaro*, [ce document de 6.000 pages distribue bons et mauvais points](#) à ce système qui consiste à exonérer d'impôt ou de cotisations certains dispositifs de politique économique. Avec plus ou moins d'efficacité : 261 niches fiscales et sociales représentant plus de 52 milliards d'euros - sur un montant global de 104 milliards - ne sont pas économiquement défendables.

Dans le détail, la mission a examiné 339 des 470 niches fiscales françaises. Quelque 125 d'entre elles (pour un coût de 11,7 milliards) sont considérées comme totalement inefficaces, et 99 (pour 28,2 milliards) peu efficaces «au regard de leur coût trop élevé ou de leur mauvais ciblage», note le document.

Le jugement est à peine moins sévère pour les 46 niches sociales évaluées, sur les 68 existantes: 17 exonérations sont inefficaces (pour un coût de 3,3 milliards) et 20 sont peu efficaces (9,5 milliards).

Les plus inefficaces

- **Abattement de 10 % des pensions de retraite pour l'IR**

Pour le calcul de l'impôt sur le revenu, le montant des pensions de retraite est abaissé de 10%. Ce dispositif coûte 2,7 milliards. Il date «d'une période où le niveau de vie des retraités était nettement inférieur à celui des actifs». Ce qui est bien moins vrai aujourd'hui. Le rapport estime que cet abattement présente «un caractère antiredistributif» puisqu'il est proportionnel au niveau de la pension perçue - et seuls les foyers fiscaux imposables peuvent bénéficier de l'abattement. Il a en outre un coût budgétaire très élevé. Si on tient compte des «effets indirects» (CSG-CRDS, prestations sociales), la facture monte à 4,3 milliards. Le gouvernement ne veut pas toucher à cette niche.

- **Le cas de l'outre-mer et de la Corse**

Les exonérations fiscales et sociales qui concernent les îles, et sont censées atténuer les inconvénients de l'insularité, sont pointées du doigt. Les niches sur l'outre-mer représentent un manque à gagner de 4,7 milliards d'euros. Bien que moins coûteuse (400 millions), la Corse n'est pas épargnée: «C'est un montant très significatif à l'échelle de la Corse, puisqu'il représente 5,5 points régionaux», relève le rapport. Sont, par exemple, jugées inefficaces des dérogations telles que les taux particuliers de TVA appliqués à de nombreux produits et services (185 millions de coût) -un dispositif ancien, qui n'exerce «plus aucun effet d'entraînement sur le développement économique de l'île»-, le crédit d'impôt pour investissement des PME (30 millions), l'exonération totale des terres agricoles située sur l'île, etc. Quant à la réduction de taxe intérieure sur les carburants en Corse (1 million), elle représente une économie de 10 euros par an et par voiture sur un budget moyen de carburant de 1.000 euros et «est donc totalement imperceptible pour le consommateur final», dit le rapport.

- **TVA réduite pour les travaux du logement**

Depuis 2000, pour lutter contre l'économie souterraine et soutenir le secteur du bâtiment, la TVA a été abaissée à 5,5%. La mesure -qui n'obtient pas la plus mauvaise note, mais presque- coûte un peu plus de 5 milliards d'euros. Si le nombre d'infractions constatées par l'Inspection du travail est en baisse, l'impact sur le travail dissimulé est «difficile à évaluer» et le coût par emploi créé est important.

Les plus absurdes

• Pas d'impôt pour la médaille du travail

L'intention était louable, l'inefficacité est au rendez-vous. Depuis 1948, les primes octroyées par un employeur à un salarié qui se voit décerner une médaille du travail sont exonérées d'impôts. Las, le montant moyen de la prime étant de 100 euros, l'exonérer d'impôt ne change rien pour le bénéficiaire. Mais pas pour l'État qui «perd» 5 millions d'euros par an.

• Soutien aux «trésors nationaux»

Coût de la dépense: zéro. Et pour cause, le champ d'application de cette déduction, réservée aux entreprises, est si étroit qu'on ne voit pas ce qui peut être concerné. Elle concerne l'achat d'un bien interdit de sortie de territoire et pour lequel l'État n'a pas fait d'offre d'achat. Or, l'État se porte généralement acquéreur des œuvres interdites de quitter le pays.

• Coup de pouce aux artistes vivants

Cela fait presque un quart de siècle que les entreprises ont le droit à une déduction pour l'achat d'une œuvre d'art d'un artiste vivant et à condition qu'elle soit exposée au public dans les quatre ans. Résultat: 75 bénéficiaires en 2008 pour un coût de 3 millions d'euros. À part un ou deux amateurs connus d'art moderne, personne ne devrait pleurer sa disparition.

• Maîtres restaurateurs, un statut méconnu

Soutenir les maîtres restaurateurs, c'est bien mais encore faudrait-il qu'il y en ait... L'idée de base est louable: aider les restaurants traditionnels à se moderniser en déduisant de leurs impôts une partie des montants de leurs travaux. Pour y avoir droit, il faut que le dirigeant ait obtenu le statut de maître restaurateur entre le 15 novembre 2006 et le 31 décembre 2012. La première fois, les textes avaient mis tellement de temps à paraître que personne n'en avait profité. À présent ce n'est guère mieux, les professionnels ne se sont pas précipités pour passer ce diplôme.

• Détaxe pour jeune chanteur

Avec le «crédit d'impôt pour la production phonographique», l'État a voulu encourager les maisons de disques à soutenir les nouveaux talents (moins de 100.000 albums vendus). Les filiales de groupes audiovisuels et radio sont exclues. Exit, donc, les poulains de la «Star Ac» et autres émissions de télé-réalité. Faute de candidats, ce crédit n'a pas été un hit et n'a coûté que 3 millions en 2010.

Les efficaces

• Les livrets d'épargne défiscalisés

Exonérer d'impôt les intérêts du livret A coûte 190 millions d'euros par an à l'État. S'y ajoutent 80 millions pour le livret développement durable (ex-Codevi), 50 millions pour le livret d'épargne populaire (LEP) réservé aux contribuables les plus modestes ou encore 10 millions pour le livret jeune, qui profitent tous du même avantage fiscal. En contrepartie, ces livrets remplissent bien leur rôle: financer la politique du logement ou encore des projets de développement industriel ou durable.

• La TVA à 2,10% sur les médicaments remboursables

Une mesure «intouchable», même si elle revient à 1,150 milliard d'euros. Grâce à elle, les patients paient leurs médicaments moins cher (une aide précieuse pour les ménages les plus modestes dépourvus de mutuelle) et les charges de remboursement de la Sécurité sociale sont allégées. Pas de risque de voir les laboratoires en profiter pour majorer leurs prix fabriquant, car ces derniers sont déterminés avec les pouvoirs publics.

• Le crédit d'impôt recherche

Créé en 2003, réformé en 2008, ce crédit d'impôt réservé aux entreprises est égal à 30% de leurs dépenses de recherche et développement jusqu'à 100 millions d'euros (5% au-delà). L'État devrait y consacrer plus de 2 milliards d'euros en 2011. Mais les entreprises qui en bénéficient augmentent réellement d'autant leur budget R&D. Selon certaines études, un euro de crédit d'impôt entraîne même après plusieurs années une hausse des investissements privés de 2 à 3 euros. D'ailleurs, depuis 2008, la croissance des dépenses de recherche des entreprises a été plus forte que celle du PIB, ce qui est inhabituel.

• **L'allègement de charges sociales sur les bas salaires**

En offrant aux entreprises une réduction des cotisations patronales maladie, vieillesse et famille sur les salaires inférieurs à 1,6 smic, l'État réduit le coût du travail des salariés les moins qualifiés. Le coût de cette mesure est évalué à 21,2 milliards d'euros cette année. Mais ce dispositif a bel et bien permis de créer ou de sauvegarder des emplois. Et c'est l'un des moins coûteux pour atteindre cet objectif.

[Marie Visot](#), « Les niches fiscales et sociales inefficaces pointée du doigt », *Le Figaro*, le 29/08/2011

Document 12

« La suppression complète des niches fiscales, qui n'est pas souhaitable puisque nombre d'entre elles ont une justification économique ou sociale indéniable, simplifierait grandement le système fiscal et ferait rentrer dans les caisses publiques — Etat et Sécurité sociale, surtout — plusieurs dizaines de milliards d'euros. Mais toute suppression d'une niche fiscale se heurte à la résistance des bénéficiaires, ce qui la rend politiquement difficile. Parallèlement à la multiplication de ces dispositifs, on a donc assisté, ces dernières années, à des tentatives pour en limiter le coût budgétaire et les effets excessivement favorables pour les contribuables les plus aisés en plafonnant le bénéfice global qu'elles procurent.

Institué en 2008, le plafonnement global des niches de l'impôt sur le revenu a été abaissé dans la loi de finances pour 2010. Pour la loi de finances pour 2011, certains préconisent un « coup de rabet » général, qui consisterait à réduire d'un même pourcentage toutes les niches ou à abaisser davantage les plafonds. Il s'agirait évidemment d'une solution politiquement plus facile, mais certainement pas souhaitable, dans la mesure où certaines niches ont une efficacité ou une utilité indiscutablement plus grande que d'autres, il est dès lors préférable de procéder de manière sélective, en affichant des choix clairs, même si une telle démarche est politiquement plus périlleuse »

Jacques Le Cacheux, « Pour un système fiscal simplifié et plus équitable », *Regards sur l'actualité*, n°365, Novembre 2010, La documentation française, pp 31/33

IV- LES PRINCIPALES MESURES PRISES DANS LE BUDGET 2011

Document 13

Afin de ramener le déficit public à 6 % en 2011 et à 3 % en 2013, dans son projet de loi de finances pour 2011, le Gouvernement compte sur une croissance de 2,5 % en 2012, la maîtrise de la dépense publique et la réduction de certaines niches fiscales et sociales.

Cette dernière mesure devrait rapporter 9,4 milliards d'euros l'an prochain et 2,1 milliards de plus pour 2012. Le Gouvernement a déclaré que l'effort serait équitablement réparti entre entreprises et ménages à hauteur d'environ 60 % pour les entreprises et 40 % pour les ménages.

Voici les principaux changements pour les ménages et entreprises prévus en 2011.

Pour les ménages:

— Emploi à domicile : suppression de l'abattement de 15 points sur les cotisations patronales de sécurité sociale proposé aux ménages déclarant leur employé au salaire réel.

— Immobilier : remplacement du crédit d'impôt sur les intérêts d'emprunts par un prêt à taux zéro élargi et réservé aux primo-accédants.

— Suppression du crédit d'impôt sur les dividendes.

— Mariage : suppression des déclarations de revenus multiples pour les impôts l'année du mariage, du pacs et du divorce.

— Hauts revenus : relèvement du taux marginal de la tranche supérieure d'impôt sur le revenu (41 %), hausse des contributions sur les stock-options et suppression du crédit d'impôt sur les dividendes perçus par les actionnaires, ou l'augmentation des prélèvements sur les retraites chapeau. Les ménages à hauts revenus sont ainsi mis à contribution dans la réforme des retraites.

— Photovoltaïque : réduction de moitié du crédit d'impôt sur les installations photovoltaïques.

Pour les entreprises:

— Assurance réduction de certaines niches fiscales à hauteur de 3,55 milliards d'euros (notamment les complémentaires santé et l'assurance-vie).

—Télécoms : application d'un taux de TVA de 19,6 % pour les offres triple play sur l'ensemble de la facture contre 5,5 % jusque là sur la moitié de la note.

Sources : Bulletins quotidiens d'information documentation et prospective, Société générale de presse, des 27 et 30 septembre 2010

Document 14

La loi de Finances 2009 a institué un plafonnement global de l'avantage fiscal procuré par un certain nombre de réductions ou de crédits d'impôts.

A compter de l'imposition des revenus 2009, les avantages fiscaux obtenus ont été plafonnés à **25 000 € + 10% du revenu imposable**, selon le barème de l'impôt sur le revenu.

Ce dispositif est applicable aux avantages fiscaux accordés au titre des investissements réalisés à compter du 1^{er} Janvier 2009 et limite l'avantage global obtenu par foyer fiscal.

Plafonnement des niches fiscales - Nouveau plafond 2010

La loi de Finances 2010 a réduit le plafond global d'économie d'impôts à **20 000 € + 8% du revenu imposable**.

Exemple

Pour 2009

Pour un contribuable qui a déclaré un revenu net global imposable de 200 000 €, le plafond global s'élève à **25 000 € + 20 000 € (200 000 € x 10%) = 45 000 €**

Pour 2010

Pour un contribuable qui a déclaré un revenu net global imposable de 200 000 €, le plafond global s'élève à **20 000 € + 16 000 € (200 000 € x 8%) = 36 000 €**

http://www.sicavonline.fr/index.cfm?action=u_defiscimmo.niches

Document 15

